

également « que son père l'avait sauvée dans le logis dubaron, qui pour lors, commandait en cette ville et était logé rue Mercière, en la maison du capitaine de la Tour, vis-à-vis la commanderie Saint-Antoine. »

Le Chapitre, en recevant cette relique si précieuse pour la cathédrale, décida « que, pour obvier à tout soupçon et calomnie que pourroient objecter les hérétiques et autre mal affectionnés à la religion, il serait fait une assemblée du clergé à laquelle seront appelés tous les docteurs et prédicateurs, M. de Mandelot, gouverneur, M. de la Mente, gouverneur de la citadelle, avec des notables de Messieurs de la justice, pour faire information sur ce sujet, et ensuite recevoir la dite portion de mâchoire en toute solennité, s'il est trouvé qu'elle soit dudit reliquaire. » Ce reliquaire est ainsi décrit dans l'inventaire de 1448 :

« *Quodam jocalepreciosuminquo est maxilla beati Joannis Baptistse datum per Dom. Bituricensis quondam jocale est de argento et repositorium in quo infra est maxilla est de auro unacum grossis perlis.* » La cathédrale possédait aussi en 1448 un autre reliquaire contenant de la terre du cachot dans lequel saint Jean-Baptiste avait été enfermé; cet objet est ainsi désigné dans ce même inventaire :

« *Quoddam jocale in quo continentur reliquie de ossibus Sancti Stephani et de terra in qua et in quo loco beatus Johannes Baptismafuit incarceratum, et est patenaipsius de auro munita decemquinque lapidibus preciosis et fuit datum per Bom.Johannamcomitissam Forensis*¹. Enfin la métropole possédait aussi en 1848 : « *Quedam ymago beati Johannis Baptiste de argento deauratacuin suo pedeet sunt armaD. cardinalis Saluciarum qui eam dedit ecclesie.* » Le cardinal de Saluées avait légué cette image à la cathédrale.

Le chapitre s'empresse, dès après la constatation de l'authenticité des reliques de saint Jean de les faire placer dans un nouveau reliquaire lequel est ainsi mentionné dans l'inventaire du Trésor

¹ Ce don est ainsi mentionné dans les Registres capitulaires (Liv. v, f. 70), sous la date du 26 janvier 1393 : « La comtesse de Forez fait présent à l'église d'un reliquaire d'argent doré auquel il y a une petite tablette d'or garnie de 15 pierres précieuses. »